

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 avril 2018**

Objet : Plan de financement détaillé pour le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre du Jalon 1 du SDAN sur les trois départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept mars 2018, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 23 –

Présents : 18 (dont 6 procurations) - 110 voix

Votants : 18 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
 Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
 Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mme Valérie Simonet) – 6 voix
 Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
 Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
 Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
 Mr Michel BREUILH – 1 voix
 Mr Pascal COSTE – 6 voix
 Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix
 Mr Thierry GAILLARD (procuration donnée à Mr J.M. Bost) – 6 voix
 Mr Vincent JALBY – 2 voix
 Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymondaut) – 6 voix
 Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
 Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Mathieu Hazouard) – 15 voix
 Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr J.P. Bernardie) – 15 voix
 Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
 Mme Valérie SIMONET – 6 voix
 Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix

Conseiller département Haute-Vienne
 Conseiller Agglo Bassin Brive
 Vice-Présidente Département Creuse
 Adjoint au Maire Ville de Limoges
 Vice-Présidente Département Corrèze
 Vice-Président Département Hte-Vienne
 Président Agglo de Tulle
 Président Département Corrèze
 Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
 Vice-Président Département Creuse
 Adjoint au Maire Ville de Limoges
 Président Département Haute-Vienne
 Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
 Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
 Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
 Vice-Président Agglo Bassin Brive
 Présidente Département Creuse
 Conseillère départementale Département Corrèze

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (et son suppléant)
 Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (et son suppléant)
 Mme Sarah GENTIL (et son suppléant)
 Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
 Mr Nady BOUALY (et son suppléant)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
 Conseiller communautaire Tulle Agglo
 Adjointe au Maire Ville de Limoges
 Président Agglo Grand Guéret
 Vice-Président Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans sa délibération n°568 du 26 septembre 2017, le comité syndical de DORSAL actait un plan de financement estimatif pour le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre du jalon 1 du SDAN sur les trois départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Les marchés de travaux conception-réalisation ayant été attribués (délibérations n°590 et 591 du 08 janvier 2018), le plan de financement peut être affiné en tenant compte :

- des montants des prestations globales et forfaitaires proposées par les titulaires des 5 lots des marchés.
- des estimatifs fournis par les titulaires des 5 lots des marchés pour les prestations au Bordereau de Prix Unitaire.

1 – Plan de financement prévisionnel général – Le taux de raccordement des prises FTTH envisagé à 10 ans est estimé à 60%

	Corrèze (19)	Creuse (23)	Haute-Vienne (87)	Limousin
Investissements totaux (HT)	143 829 855 €	43 458 472 €	40 823 408 €	228 111 735 €
Subvention UE	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	15 000 000 €
Subvention FSN	48 488 375 €	16 437 980 €	10 063 144 €	74 989 499€
Subvention Région	41 899 890 €	9 939 436€	11 917 312 €	63 756 638€
Subvention Département	28 423 152€	6 040 528 €	5 997 498 €	40 461 178 €
Subvention EPCI	20 018 438€	6 040 528 €	7 845 454 €	33 904 420 €

2 – Plan de financement détaillé par EPCI

2.1 – Corrèze

EPCI	Participation EPCI
CA du Bassin de Brive	4 032 654 €
CC Xaintrie Val Dordogne	2 207 904 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	1 804 348 €
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	1 277 033 €
CC Midi Corrèzien	2 271 353 €
CC Haute-Corrèze Communauté	738 509 €
CC du Pays d'Uzerche	1 612 210 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	502 877 €
CA Tulle Agglo	551 528 €
CC du Pays de Saint Yrieix (pour les communes corrèziennes - Ségur le Château et St Eloy les Tuileries)	75 105 €
Syndicat de la Diège	4 944 917 €
TOTAL	20 018 438

2.2 – Creuse

EPCI	Participation EPCI
CA du Grand Guéret	6 780 €
CC Portes de la Creuse en Marche	372 222 €
CC Creuse Grand Sud	971 574 €
CC Creuse Sud Ouest	197 524 €
CC Monts et Vallées Ouest Creuse	2 145 418 €
CC Creuse Confluence	1 014 966 €
CC Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois	1 135 650 €
CC Haute-Corrèze Communauté (pour les communes creusoises – La Courtine / Beissat / Clairavaux / Féniers / Magnat l'Etrange / Malleret / Le Mas d'Artige / Poussanges / St Martial le Vieux / St Merd la Breuille / St Oradoux de Chirouze)	196 394 €
TOTAL	6 040 528 €

2.3 – Haute-Vienne

EPCI	Participation EPCI
CC Briance Sud Haute Vienne	510 534 €
CC Elan Limousin Avenir Nature	1 418 376 €
CC Ouest Limousin	522 512 €
CC Pays de Nexon Monts de Chalus	694 046 €
CC Haut Limousin en Marche	569 068 €
CC du Pays de Saint Yrieix	1 159 380 €
CC du Val de Vienne	1 777 445 €
CC de Noblat	1 194 093 €
TOTAL	7 845 454 €

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2018

Application agréée E-legalite.com

2.4 – Application du protocole d'accord financier de base adopté par délibération n°589 en date du 8 janvier 2018

Dans le cadre de la prise en compte de recettes liées à la commercialisation du réseau FTTH, via le versement à Dorsal d'une redevance de la SPL Nouvelle Aquitaine THD, il convient :

2.4.1 – pour le financement sur le département de la Corrèze

- Déduction de la part de primo investissement du Département de la Corrèze de 5 M€ financés par un emprunt long terme du syndicat mixte Dorsal souscrit en 2018.
- avance remboursable de 2 988 937 € du Département de la Corrèze à Dorsal remboursable sur 10 ans à compter de 2022
- avance remboursable de 12 011 063 € des EPCI/Syndicat de la Diège à Dorsal remboursable sur 10 ans à compter de 2022 (60% de la part de chaque EPCI)

2.4.2 – pour le financement sur le département de la Creuse

- déduction de de la part primo investissement du Département de la Creuse de 2,5 M€ financés par un emprunt long terme du syndicat mixte Dorsal
- déduction de la part de primo investissement des EPCI de 2,5 M€ (au prorata des prises construites par EPCI) financés par un emprunt long terme du syndicat mixte Dorsal

2.4.3 – pour le financement sur le département de la Haute-Vienne

- avance remboursable de 2,2 M€ du Département de la Haute-Vienne à Dorsal remboursable sur 10 ans à compter de 2022
- avance remboursable de 2,8 M€ des EPCI (au prorata des prises construites par EPCI) à Dorsal remboursable sur 10 ans à compter de 2022

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **le plan de financement détaillé des opérations FTTH sur les trois départements tel que défini ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2018

Application agréée E-legalite.com